

PRÉSENTATION AU :

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

AUDIENCES DE CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES

AOÛT 2017

OBJECTIF : AIDER LA CLASSE MOYENNE EN SUPPRIMANT
UN OBSTACLE AUX DONS DE BIENFAISANCE

RECOMMANDATION : ÉLIMINER L'IMPÔT SUR LES GAINS EN
CAPITAL POUR LES DONS D' ACTIONS DE
SOCIÉTÉS PRIVÉES ET DE BIENS IMMOBILIERS

DONALD K. JOHNSON, O.C., LL.D.

*Directeur, Fondation des hôpitaux Toronto General et Western
Membre, conseil consultatif, Ivey Business School, Université Western
Président émérite et administrateur, Business for the Arts
Membre, 2017 Major Individual Giving Cabinet, Centraide du
Grand Toronto et de la région de York*

Résumé

Comment le budget de 2018 peut-il stimuler une augmentation de 200 millions de dollars dans les dons de bienfaisance

Le budget de 2015, qui a bénéficié du soutien des trois partis, comprenait une mesure qui aurait augmenté les dons de bienfaisance annuels de 200 millions de dollars. La mesure prévoyait que si le propriétaire d'actions d'une société privée ou de biens immobiliers vendait son actif à une partie sans lien de dépendance et donnait l'ensemble ou une partie du produit en espèces à un organisme de bienfaisance enregistré dans un délai de 30 jours, ce propriétaire serait exempté du paiement de l'impôt sur les gains en capital. À la grande surprise de la plupart des observateurs, le budget de 2016 indiquait que le gouvernement n'allait pas de l'avant avec cette mesure. Le but du présent mémoire prébudgétaire est d'expliquer pourquoi cette proposition aiderait le gouvernement à réaliser ses objectifs du budget de 2018. Ces objectifs ont été présentés dans l'invitation du gouvernement à participer aux consultations prébudgétaires. Par ailleurs, nous avons écouté les préoccupations exprimées par le ministère des Finances, les hauts fonctionnaires, les députés et les sénateurs. Le présent mémoire explique chacune de ces préoccupations et donne nos réponses à celles-ci.

Atteindre les objectifs énoncés par le gouvernement dans son budget de 2018

- Nos universités et nos collèges, qui offrent des programmes d'études et de formation essentiels pour des millions de Canadiens, jouent un rôle clé pour les aider à être aussi productifs que possible. Les hôpitaux, qui jouent un rôle majeur au titre des soins et traitements médicaux en temps opportuns, contribuent à ce que les patients soient aussi productifs que possible. Les universités, les collèges et les hôpitaux seraient les principaux bénéficiaires de la hausse des dons de bienfaisance entraînée par cette mesure.
- Les divisions de recherche des universités et des hôpitaux jouent un rôle important au chapitre de l'innovation. Mais pour qu'elles soient en mesure de rivaliser avec les institutions des États-Unis et d'ailleurs, nos divisions de recherche ont besoin de fonds en plus de ce qui est offert par les gouvernements fédéral et provinciaux pour financer leurs travaux de recherche et l'achat d'équipement technologique de pointe. Ce modèle de soutien du secteur privé a fait ses preuves aux États-Unis et connaîtra du succès ici aussi, ce qui nous permettra d'attirer et de conserver les plus brillants talents du monde.

Prise en compte des préoccupations

Voici un sommaire des préoccupations dont il est question dans ce mémoire prébudgétaire :

- ***Manque à gagner sur le plan fiscal pour le gouvernement fédéral*** : Les impôts sur les gains en capital cédés pour ces dons ne représentent que 50 à 65 millions de dollars par an, alors que le crédit d'impôt pour les dons de bienfaisance a la même valeur que les dons en espèces.
- ***Abus potentiel des évaluations*** : Le donateur doit vendre les actifs à une partie sans lien de dépendance, ce qui permet de garantir que le donateur reçoit la juste valeur de marché pour la vente.
- ***Certains prétendent que les incitatifs fiscaux pour les dons de bienfaisance au Canada sont déjà très généreux*** : La proposition enlève une iniquité dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* actuelle. Elle prévoit le même traitement fiscal pour les dons d'actions de sociétés privées et de

biens immobiliers que celui qui s'applique aux dons de tous les autres biens en capital à valeur accrue – les valeurs cotées en bourse.

- ***Substitution des actions de sociétés privées et de biens immobiliers pour des dons en espèces :*** Les experts estiment que de 90 à 95 % de ces dons s'ajouteraient aux dons en espèces, et que seulement 5 ou 10 % seraient des dons de substitution.

Nous conseillons vivement au Comité permanent des finances de recommander que le gouvernement mette en œuvre ces mesures dans le budget de 2018. Ces mesures représenteront un grand héritage pour tous les Canadiens des générations à venir!

Introduction

Le budget de 2015 comprenait une mesure prévoyant que si le propriétaire d'actions de sociétés privées ou de biens immobiliers vendait ses actifs à une partie sans lien de dépendance et faisait don des recettes en espèces à un organisme de bienfaisance enregistré dans un délai de 30 jours, le propriétaire serait dispensé de tout impôt sur les gains en capital pour la partie des recettes en espèces donnée à un organisme de bienfaisance. La mesure était appuyée par les conservateurs, les libéraux et les néo-démocrates. Même si elle était comprise dans le budget, elle ne figurait pas dans la loi sur le budget adoptée en juin 2015, parce que les documents législatifs n'avaient pas été rédigés. Par conséquent, la mesure n'a pas été édictée.

Tous les intervenants du secteur sans but lucratif ont été surpris et déçus que le budget de 2016 indique que le gouvernement n'allait pas aller de l'avant avec cette mesure, et que le budget de 2017 ne règle pas cette importante question d'intérêt public. Le budget de 2018 donne une occasion au gouvernement d'introduire à nouveau cette mesure et de stimuler une augmentation de 200 millions de dollars par an en dons de bienfaisance. Ce financement profitera à tous les Canadiens de la classe moyenne qui reçoivent des services de nos hôpitaux, agences de services sociaux, collèges et universités, organisations des arts et de la culture et organisations à caractère confessionnel.

De nombreux propriétaires d'entreprises estiment que leurs richesses devraient retourner à la société pour le bien commun au lieu d'être concentrées entre les mains de quelques membres de leur famille. Alors que le gouvernement réduit le financement qu'il accorde aux programmes sociaux, il est d'autant plus important de pouvoir compter sur un « troisième » secteur vigoureux et dynamique. Comme le programme du gouvernement consiste à aider la classe moyenne, que celle-ci soit définie en fonction du revenu ou l'actif net, la mise en place de cette mesure devrait permettre aux propriétaires d'entreprises et de biens immobiliers de la classe moyenne d'avoir un traitement fiscal plus juste.

Le but du présent mémoire est d'expliquer les raisons pour lesquelles cette mesure s'accorde avec les objectifs du gouvernement présentés dans son invitation aux Canadiens de participer au processus de consultations prébudgétaires.

Comment cette proposition aide-t-elle le gouvernement à réaliser ses objectifs du budget de 2018

Le 2 juin 2017, le gouvernement a invité les Canadiens à signaler leurs priorités pour le budget fédéral de 2018. Les points qui suivent démontrent comment notre proposition aide le gouvernement à réaliser ses objectifs.

1. Quelles mesures fédérales aideraient les Canadiens à être plus productifs?

- Les universités, les collèges et les hôpitaux recevraient le plus grand pourcentage des dons de bienfaisance supplémentaires si ces mesures étaient adoptées. Ces organismes sans but lucratif offrent des programmes d'études et de formation ainsi que des soins de santé qui sont essentiels pour aider les Canadiens à être aussi productifs que possible.
- 2. Quelles mesures fédérales aideraient les entreprises canadiennes à devenir plus productives et concurrentielles?**
- Les universités et les hôpitaux entreprennent d'importants programmes de recherche qui sont essentiels sur le plan de l'innovation et de la commercialisation. Pour effectuer ces recherches, ils ont besoin de technologies et d'équipement de pointe.
 - Comme les gouvernements fédéral et provinciaux disposent de fonds limités pour financer l'achat de ce type d'équipement et le soutien pour le personnel de recherche, les dons du secteur privé jouent un rôle important. La mise en place de cette mesure stimulerait une hausse importante des dons pour fournir un soutien en recherche, financer l'achat d'équipement à la fine pointe de la technologie et attirer les meilleurs et plus brillants talents des États-Unis et d'ailleurs dans le monde.
 - Ces programmes de recherche mènent souvent à la création de nouveaux produits qui renforcent la compétitivité du Canada sur les marchés internationaux.
 - Les entrepreneurs jouent un rôle important pour assurer la croissance de notre économie en mettant l'accent sur l'innovation, la création de nouveaux produits, et en renforçant notre compétitivité. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), qui représente 109 000 entreprises privées, soutient vigoureusement cette proposition.

Prise en compte des préoccupations concernant notre proposition

Le reste du présent mémoire prébudgétaire traitera de toutes les préoccupations exprimées par le ministère des Finances, les députés, les sénateurs et les hauts fonctionnaires.

Manque à gagner sur le plan fiscal pour le gouvernement fédéral

Le manque à gagner sur le plan fiscal pour le gouvernement fédéral de cette proposition dépendra de l'importance des dons de bienfaisance d'actions de société privée et de biens immobiliers imposables ainsi que du prix de base rajusté (PBR) des biens faisant l'objet du don. **Le 8 mars 2011, l'Institut C.D. Howe a tenu une conférence sur le thème du renforcement des finances des organismes de bienfaisance au Canada. Un des conférenciers a estimé que nos propositions se traduiraient par une augmentation annuelle en dons de bienfaisance sous forme d'actions de société privée et de biens immobiliers de 170 à 225 millions de dollars, et que la perte de recettes fiscales pour le gouvernement fédéral des impôts sur les gains en capital cédés ne serait qu'entre 50 et 65 millions de dollars.** Le coût fiscal pour le gouvernement fédéral du crédit d'impôt pour les dons de bienfaisance serait le même que pour les 200 millions de dollars de dons en espèces, soit environ 60 millions de dollars. Le coût fiscal des impôts sur les gains en capital cédés n'est que 0,002 % du déficit budgétaire prévu, et le coût fiscal pour le gouvernement fédéral des impôts sur les gains en capital cédés et du crédit d'impôt pour les dons de bienfaisance réunis n'est que 0,004 % du déficit. Le coût fiscal de cette mesure ne provoque pas d'augmentation importante du déficit. Ces estimations ont été basées sur une analyse du rapport annuel sur les dépenses fiscales fédérales publié par le ministère des Finances, compte tenu du pourcentage des dons des biens en capital à valeur accrue aux États-Unis qui sont réalisés sous forme d'actions de société privée et de biens immobiliers.

Préoccupation concernant l'abus potentiel des évaluations

Toute préoccupation concernant l'abus potentiel des évaluations est écartée par la disposition dans la mesure prévoyant que le donateur doit vendre les actifs à une partie sans lien de dépendance et donner les recettes en espèces à un organisme de bienfaisance dans les 30 jours suivant la conclusion de la vente. Étant donné que l'acheteur doit ne pas avoir de lien de dépendance avec le donateur et que le donateur recevra, en toute logique, le prix le plus élevé possible pour les actifs, cette disposition permet de dissiper toute préoccupation relative à la possibilité d'abus d'évaluation.

Préoccupation selon laquelle les incitatifs fiscaux pour les dons de bienfaisance au Canada sont déjà très généreux

Ces propositions règlent une iniquité dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* actuelle. L'exemption de l'impôt sur les gains en capital pour les dons de valeurs cotées en bourse est déjà un principe fondamental de la politique publique des régimes libéraux et conservateurs. Le même principe devrait s'appliquer aux dons d'autres biens en capital à valeur accrue. Aux États-Unis, les dons de biens en capital à valeur accrue sont dispensés des impôts sur les gains en capital. Les biens en question comprennent notamment les valeurs cotées en bourse, les actions de société privée et de biens immobiliers.

Notre proposition mettrait les organisations sans but lucratif au Canada qui font des collectes de fonds pour les organismes de bienfaisance sur un pied d'égalité avec leurs homologues des États-Unis, auxquels nous faisons de la concurrence pour nous procurer les meilleurs et plus brillants talents.

Préoccupation concernant la substitution des actions de société privée et de biens immobiliers pour des dons en espèces

Les dons d'actions de société privée et de biens immobiliers seraient en grande partie des dons supplémentaires, et non pas des substituts aux dons en espèces. Par exemple, un de mes amis est actionnaire minoritaire dans une société privée depuis plus de 25 ans.

Il peut vendre ses actions n'importe quand à l'actionnaire contrôlant, pour la juste valeur de marché. Si l'impôt sur les gains en capital pour les actions de sociétés privées est supprimé dans le budget de 2017, il donnera 6 millions de dollars à deux organismes de bienfaisance importants.

Si cette mesure n'est pas incluse, il va tout simplement continuer à garder ses actions. Le montant des dons qu'il fait chaque année à des organismes de bienfaisance est d'environ 25 000 \$. Ses dons de 6 millions de dollars seraient supplémentaires.

Savoir profiter du succès de la suppression de l'impôt sur les gains en capital pour les dons de valeurs cotées en bourse

En 1997, le gouvernement fédéral a réduit de 50 % l'impôt sur les gains en capital pour les dons de valeurs cotées en bourse, pour une période d'essai de cinq ans. En 2006, le gouvernement fédéral a supprimé le reste des impôts sur les gains en capital pour les dons de valeurs cotées en bourse. Avant 1997, les Canadiens n'avaient pas l'habitude de faire don de valeurs cotées en bourse à des organismes de bienfaisance parce que quand ils transféraient les actions à l'organisme de bienfaisance, ils étaient censés avoir vendu les actions et étaient donc tenus de payer un impôt sur les gains en capital pour le don. Depuis 2006, les organismes de bienfaisance ont reçu des dons de plus d'un milliard de dollars pratiquement chaque année. Le budget de 2018 offre une occasion unique de

profiter de cet énorme succès et d'augmenter les dons à des organismes de bienfaisance de 200 millions de dollars de plus par an.

Nous conseillons vivement au Comité permanent des finances de recommander que le gouvernement mette en œuvre ces mesures dans le budget de 2018.